

FORMATION «CERAMISTE SPECIALISATION»

LIVRET DU CANDIDAT

LA FORMATION : PRESENTATION ET INFORMATIONS GENERALES

- Présentation
- Objectifs
- Dispositif de formation
- Durée
- Le suivi et l'accompagnement des stagiaires rencontrant des difficultés
- Pré-requis pour le candidat et le Maître de stage
- Finalisation du projet de formation, préalablement à l'entrée en formation
- Modalités de candidature et de sélection
- Déroulement de l'entretien
- Précisions supplémentaires

« CERAMISTE SPÉCIALISATION » : UNE FORMATION SUR MESURE, À L'ATTENTION DE PORTEURS DE PROJETS PARTICULIERS

➤ Présentation

Vous avez un projet de production céramique en cours de réalisation ou à l'état d'ébauche qui nécessite un ensemble de compétences techniques et artistiques que vous ne possédez pas ou trop peu.

Nous vous proposons de les acquérir et de les perfectionner auprès d'un professionnel qui sera votre Maître de stage, dans son atelier.

La formation est dédiée à votre projet, suivant un cursus pensé sur mesure, en collaboration entre vous, votre Maître de stage et la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

L'ensemble du dispositif de formation s'adapte à votre projet.

Nous sommes là à tous les stades de la réflexion, dès le début si besoin, pour vous aider à mettre en place votre formation

➤ Objectifs

Perfectionner et/ou acquérir, auprès d'un Maître de stage choisi en fonction, un ensemble de compétences techniques et artistiques permettant de finaliser un projet de production céramique en cours de réalisation ou à l'état d'ébauche.

A l'issue de la formation, le stagiaire dispose des outils techniques, artistiques et commerciaux nécessaires pour lancer la phase de production, de diffusion et de vente de son produit.

➤ Dispositif de formation

Le Maître de stage, céramiste professionnel, est le formateur du stagiaire ; Il est en charge de l'apprentissage des savoirs et savoir-faire.

Le stagiaire peut choisir d'être formé par des Maîtres de stage complémentaires, si leurs savoirs faire s'articulent avec le projet et l'enrichi. De ce fait, le cursus peut contenir des enseignements de techniques venant de domaines parallèles (peinture, verre, vannerie...).

Ces dispositions peuvent complexifier l'élaboration du projet de formation mais l'enrichir à hauteur égale. Au total, leur nombre ne doit pas être supérieur à 3.

Un suivi hebdomadaire, par bilan et évaluation est fait, en lien avec Maison de la Céramique.

Une formatrice dédiée est présente au côté du binôme, pour un suivi individualisé du parcours de formation et de l'évolution du travail.

Pour le Maître de stage, voir aussi le « livret du Maître de stage ».

➤ Durée

Compris entre 280 à 350 heures, le cursus, est suivi en présentiel. Sa durée définitive est fixée définitivement par la Maison de la Céramique, en concertation avec le stagiaire et le Maître de stage,

et suivant les préconisations du jury de sélection, qui tiennent compte de la teneur du projet et des besoins de formation du stagiaire.

Période de formation : de mi-janvier à fin mars/début avril de chaque année.

➤ **Le suivi et l'accompagnement du stagiaire rencontrant des difficultés :**

Les différents endroits où le stagiaire peut se trouver en difficulté sont identifiés :

Le stagiaire rencontrant des difficultés personnelles (d'hébergement, de remise en question personnelle profonde, de remise en question du projet durant le parcours de formation...) est accompagné par l'intervenante chargée du suivi et la Responsable de la formation. Un entretien individuel lui sera proposé.

Le stagiaire rencontrant des difficultés dans l'organisation de sa formation (recherche d'un Maître de stage, problème de tout ordre, évolution du projet...), est reçu en entretien individuel prévu au programme de la formation avec le Maître de stage et l'intervenante chargée du suivi de formation. La Responsable de la formation peut intervenir si besoin.

Le Maître de stage et la Maison de la Céramique, sont en lien tout au long de la formation.

Cet accompagnement aux dimensions humaines et personnelles, prévient les risques d'abandon de formation.

• **Pour les personnes en situation de handicap :**

Des aménagements multiples (postes de travail, matériel, méthodes pédagogiques, jury, etc....) peuvent être faits pour organiser au mieux le parcours de formation.

La demande doit être formulée auprès de la référente H+, lors d'entretiens préalables à l'entrée en formation afin d'anticiper et de pouvoir définir ensemble les conditions de formation les plus adaptées aux besoins spécifiques et en étudier la faisabilité avec les personnes ressources pour mobiliser les aides nécessaires.

• **Voir aussi : les liens vers notre site et coordonnées de la Référente H+ , en fin de document**

➤ **Pré requis pour le candidat**

Cette formation s'adresse à tout candidat, céramiste en activité et / ou demandeur d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus.

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou de niveau supérieur, dans les domaines de la céramique ou d'un titre professionnel.

Le candidat peut aussi se présenter sur la base d'une expérience professionnelle. Dans ce cas, il fait état d'un exercice établi depuis au moins un an et d'une expertise au moins égale à celle attendue sur les qualifications mentionnées.

Dans les deux cas, le candidat doit connaître et pratiquer toutes des étapes du cycle de travail de l'argile (conception, façonnage, traitement de surface et cuisson).

Le candidat doit être porteur d'un projet précis de production et avoir besoin d'acquérir des moyens techniques, artistiques et commerciaux supplémentaires pour la conception, la réalisation, la diffusion et la vente de son produit.

La formation suit un rythme très intensif. Le candidat doit posséder une motivation profonde et être prêt à un investissement personnel important.

➤ **Pré requis pour le Maître de stage**

Ce professionnel de la céramique tient un rôle central dans la formation, c'est pourquoi il doit :

- Détenir une pratique de haute technicité, reconnue par le milieu céramique ou par ses pairs,
- Sa pratique doit être en rapport directe avec votre projet de production.
- Il doit être installé depuis au moins 7 ans.
- L'atelier du Maître de stage doit se situer en France.

Les Maîtres de stage « complémentaires » répondent aux mêmes critères.

Pour le Maître de stage, voir aussi le « livret du Maître de stage » (sur demande).

➤ **Finalisation du projet de formation, post sélection, préalablement à l'entrée en formation**

Une fois le binôme sélectionné, nous proposons un travail de balayage des différents plans du projet afin de vérifier que tout a été bien qualifié et quantifié et nous procédons à la validation :

- Du temps de formation
- Du coût prévisionnel de réalisation en matériau
- Des moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
- De tout autre point pouvant nécessiter d'être révisé

Sur cette base, nous établissons le contrat individuel de formation et la convention du Maître de stage.

Rappel: nous sommes là à tous les stades de la réflexion, pour vous aider à mettre en place votre formation, sous la forme d'un accompagnement individuel.

➤ **Modalités de candidature**

Etant donné l'implication bilatérale du candidat/stagiaire et du Maître de stage (principal), nous demandons que la candidature soit portée par le binôme.

C'est pourquoi le dossier de candidature se compose :

- D'une lettre de motivation commune, développant une présentation du projet :
 - Les objectifs de formation, fixés en collaboration avec le Maître de stage
 - Les moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
 - Le temps estimé nécessaire à la formation, compris entre 280 et 350h
 - La cohésion du Maître de stage et du stagiaire

- D'un CV individuel, présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours en et hors céramique du Maître de stage et du candidat/stagiaire.
- D'un dossier photos (de 10 pages maximum pour chacun) présentant :
- Pour le candidat-stagiaire : des réalisations existantes. Concernant son projet, il présente des maquettes, des dessins et des prototypes. Les photos du dossier doivent être légendées : format, matériau(x), technique(s)...
- Pour le Maître de stage : des réalisations en cours, de l'atelier (présentation photographique) et du matériel (liste) à disposition du stagiaire.
- D'un budget prévisionnel pour le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation du projet.

Le dossier, composé de cet ensemble, doit être en :

- 1 version numérique complète (contenant les 6 points énoncés) en format PDF, sur support numérique ou envoyée par mail ou via une plateforme de téléchargement.

➤ **Modalités de sélection :**

Test n° 1 : Présélection :

Le test de présélection se fait sur examen du dossier de candidature.

Composition du jury:

2 céramistes professionnels, dont un représentant de l'Association D'Argiles Potiers en Rhône Alpes, partenaire de la formation

La Responsable de formation.

Test n° 2 : Sélection :

Les binômes retenus sont convoqués en entretien individuel d'une durée de 20 à 30 minutes au cours duquel ils doivent présenter des pièces de leur fabrication et tout document pouvant servir l'argumentaire du projet.

Il est demandé que les candidats stagiaires aient travaillé leur projet d'installation pour le temps de formation, afin d'anticiper les frais à venir. Le jury porte également son attention sur ce volet.

Composition du jury:

2 représentants de l'Association D'Argiles Potiers en Rhône Alpes et céramiste professionnel

La Responsable de la formation

Pour ces tests, les résultats détaillés (évaluations et commentaires en référence à la candidature) sont communiqués individuellement aux candidats dans la semaine suivante, soit par mail, soit par courrier postal.

Selon le nombre de candidat retenus, une liste d'attente peut être créée.

PRECISIONS SUPPLEMENTAIRES :

Rythme

Temps plein, 7h/jour, 35 h /semaine.

Les publics

Demandeurs d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus, répondant aux pré requis et aux conditions de financements.



Pour les candidats en situation de handicap:

La céramique est un métier qui comporte un haut niveau de pénibilité mais qui peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Vous pouvez trouver des informations sur la page dédiée de notre site :

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/#page-content>

Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation

Tel 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98

mail formation@maisondelaceramique.fr

La formation suit un rythme très intensif. Le candidat doit avoir une motivation profonde et être prêt à un investissement personnel important.

Financement de la formation : voir aussi l'échéancier du candidat

Pour les demandeurs d'emploi, un financement par la Région est possible. Pour cela, il faut être demandeur d'emploi au plus tard en janvier.

Pour les travailleurs indépendants, un financement par votre OPCO est possible.

Se rapprocher de la Responsable de formation.

Rendez-vous et entretiens à solliciter avec les Conseillers

Vous devez rencontrer votre Conseiller (Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap) et lui présenter votre projet professionnel et de formation.

C'est une étape indispensable qui permet à votre Conseiller de valider la bonne adéquation entre votre projet de formation, nos pré requis et votre éligibilité au financement régional, si vous souhaitez en bénéficier.

Ressources pour les Conseillers :

Carif Oref : <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>

Marion BOISJEOL, Responsable de formation, Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, 04 75 50 50 84 ou formation@maisondelaceramique.fr

Pour les candidats de moins de 26 ans : suivi par le Conseiller habituel du candidat de la **Mission Locale des Portes de Provence**, 04 75 53 10 34

Pour les candidats de plus de 26 ans, suivi par le Conseiller habituel du candidat:

Un lien pour vous renseigner

Un lien vers la [Région Auvergne Rhône Alpes](#), pour vous renseigner

Prise en charge individuelle

Pour les candidats financés par la Région Auvergne Rhône Alpes :

Rémunération Livre IX ou droits PE, dont la demande est faite par la Maison de la Céramique, dès la rentrée.

Pour les demandeurs d'emploi ayant une allocation Pôle Emploi en cours :

L'allocation continuera d'être versée, sans interruption et jusqu'à épuisement des droits. Une demande de prise en charge à la Région sera faite en cours d'année afin de prendre le relais. Attention, la Région ayant ses propres critères, les taux de rémunération diffèrent. Le candidat doit se renseigner auprès de la Maison de la Céramique.

Autres précisions

La formation « Céramiste Spécialisation » est conventionnée par la Région Auvergne Rhône Alpes

**Des informations complémentaires sont disponibles dans les documents intitulés
« ECHEANCIER DU CANDIDAT »**

N'hésitez pas à les consulter sur notre site

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/#page-content>

H+

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/>

ou à le demander à

formation@maisondelaceramique.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Marion BOISJEOL,

Responsable de formation et Référente H+

formation@maisondelaceramique.fr

04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98